



Escroquerie a la mutuelle

Par katia

Bonsoir,

Il s'avère que j'ai fais une escroquerie a la mutuelle en 11/2013 mais sans le savoir car c'était un ami qui m'avait dis que j'avais droit de récupérer le plafond alloué pour les lunettes je lui ai confié ma carte vitale et mutuelle puis il est parti voir un opticien et avons reçu un chèque de 500? ou 600?, je ne savais pas qu'il avait fait fausses factures. Est-ce que je risque de la prison et amende comme il le stipule sur leur questionnaire qu'ils nous ont envoyé à savoir 375000? + 15000 pour escroquerie 6 ans de prisons. Je regrette cette action profondément quel conseil vous me conseillez? En vous remerciant par avance